



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 72940

Texte de la question

Ainsi que le relate le journal 60 Millions de Consommateurs dans sa livraison de juin 2005, certaines sociétés de crédit décident sans information ni accord préalable des clients de modifier à la baisse les mensualités de ceux-ci et dans le même temps allongent la durée du crédit tout en présentant ces aménagements comme une opération avantageuse pour le consommateur. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui faire connaître les mesures qu'il pourrait mettre en oeuvre afin de sanctionner de telles pratiques, en s'appuyant notamment sur l'article 1134 du code civil.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72940

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8457